

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

OBJET : Maison de la mobilité sur le pôle d'échanges multimodal de Châteaubriant –
Ajustement du plan de financement au titre des crédits LEADER 2014-2022

REF. : Délibérations du Conseil Communautaire du 14 novembre 2019 et du 23 juillet 2020

E X P O S É

Par délibération du 14 novembre 2019, la Communauté de Communes a décidé de créer une maison de la mobilité sur le pôle d'échanges multimodal de la gare de Châteaubriant afin d'encourager les bonnes pratiques de mobilité bas carbone par une information renforcée conformément aux orientations du projet de Plan Global de Déplacement 2020-2025. Le guichet multimodal de cette maison de la mobilité, premier site pilote d'expérimentation en Pays de la Loire, a ouvert le 2 décembre 2019.

Afin de délivrer toute l'offre tarifaire de billets de trains à l'image du niveau de service proposé dans les gares des métropoles, le conseil communautaire a décidé en date du 23 juillet 2020 de demander l'agrément de la maison de la mobilité pour devenir bureau auxiliaire de la SNCF et a approuvé le plan de financement suivant de l'opération :

Dépenses de fonctionnement annuelles TTC		Recettes de fonctionnement annuelles	
Redevance, charges et remboursement taxes et impôts à la SNCF pour 14 m2 de guichet	1 398 €	Union européenne via le programme LEADER (30%)	17 332,20 €
Location de la machine de vente de billets de train SNCF	7 776 €	Conseil régional des Pays de la Loire (50%)	28 887,00 €
Rémunération de 1,6 ETP d'agents intercommunaux	48 000 €	Communauté de Communes Châteaubriant-Derval (20%)	11 554,80 €
Internet, téléphonie	600 €		
Total	57 774 €		57 774 €

Compte tenu de modifications opérées sur la maquette financière globale au cours du programme LEADER, ce plan de financement est ajusté ainsi que suit pour la période du 1er décembre 2019 au 30 juin 2024 :

Dépenses de fonctionnement TTC		Recettes de fonctionnement	
Redevance, charges et remboursement taxes et impôts à la SNCF pour 14 m2 de guichet	5 839,37 €	Union européenne via le programme LEADER	192 235,02 €
Location de la machine de vente de billets de train SNCF	17 172,00 €	Conseil régional des Pays de la Loire	50 000,00 €
Dépenses salariales	260 252,28 €	Communauté de Communes Châteaubriant-Derval	8 170,47 €
		Recettes (commissions sur les ventes de titres de transport SNCF)	32 858,16 €
Total	283 263,65 €	Total	283 263,65 €

Dans ce contexte, le bureau ayant délégation pour procéder à tout ajustement du plan de financement, il vous est proposé de solliciter une aide européenne d'un montant de 192 235,02 €.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, et après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident :

- d'adopter le plan de financement ajusté de fonctionnement du guichet multimodal pour un coût prévisionnel estimé à 283 263,65 € TTC ;
- de confirmer la sollicitation de l'aide européenne à hauteur de 192 235,02 € dans le cadre de la programmation LEADER 2014-2022 ;
- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer les conventions de financement et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 11 avril 2024



Le Président,

Alain HUNAUULT

AR-Préfecture

044-200072726-20240412-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-04-2024

Publication le : 15-04-2024



Le Président,

Alain HUNAUULT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT - DERVAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Châteaubriant - Derval se sont réunis au siège de la Communauté de Communes à Châteaubriant, sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

	<i>Présent (e)</i>	<i>Absent (e) ou Excusé (e)</i>
M. Elias AMIOUNI	X	
M. Rudy BOISSEAU		X
M. Jean-Michel CHEVALIER	X	
Mme Catherine CIRON	X	
M. Sébastien CROSSOUARD		X
M. Dominique DAVID	X	
M. Bruno DEBRAY	X	
Mme Isabelle DUFOURD BOUCHET		X
M. Philippe DUGRAVOT	X	
M. Patrick GALIVEL	X	
Mme Marie-Pierre GUERIN		X
M. Alain GUILLOIS	X	
M. Alain HUNAUT	X	
Mme Edith MARGUIN	X	
M. Jean-Luc MARSOLLIER	X	

AR-Préfecture

044-200072726-20240412-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-04-2024

Publication le : 15-04-2024



Le Président,

Alain HUNAUT